

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE
MERCREDI 18 JANVIER 2017, À 18 HEURES 30,
À LA SALLE DU CONSEIL
DE LA MRC DES APPALACHES
233, BOULEVARD FRONTENAC OUEST, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Binet	Adstock
Mme Isabelle Gosselin	Beaulac-Garthby
M. André Gosselin	Disraeli Paroisse
M. Jacques Lessard	Disraeli Ville
M. Kaven Mathieu	East Broughton
M. Bruno Vézina	Irlande
Mme Céline Landry	Kinnear's Mills
M. Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme Jessika Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M. Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M. Daniel Talbot	Sainte-Praxède
M. Denis Fortier	Saint-Fortunat
M. Camille David	Saint-Jacques-de-Leeds
M. Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M. Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M. Gilles Gosselin	Saint-Joseph-de-Coleraine
M. Serge Laliberté	Saint-Julien
Mme France Laroche	Saint-Pierre-de-Broughton
M. Marc-Alexandre Brousseau	Thetford Mines
M. Paul Vachon	Kinnear's Mills

1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte sous la présidence du préfet et maire de la municipalité de Kinnear's Mills, M. Paul Vachon, Mme Marie-Eve Mercier, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à la réunion.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2017-01-7774

Il est proposé par M. Denis Fortier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2016
4. Période de questions
5. Demandes de rencontre
6. Gestion financière et administrative
 - 6.1. Marketing territorial
 - 6.2. Comité tourisme – Mise aux normes des sentiers des Club de motoneige
 - 6.3. Rencontre – M. Luc Berthold, député
 - 6.4. Renouvellement - Entente Gagné Vézina, Avocats
 - 6.5. Calendrier des CA
 - 6.6. Fibre optique
 - 6.7. Gaz naturel
 - 6.8. Gaz naturel – Demande de prolongation enveloppe provinciale
 - 6.9. Amendement – Règlement Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Appalaches
 - 6.10. Contribution financière – 3e RDV développement des communautés
 - 6.11. Cérémonie de remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur dans la région administrative de Chaudière-Appalaches
 - 6.12. Plastiques agricoles
 - 6.13. Plate-forme covoiturage
 - 6.14. Autorisation signature bail MAMOT
 - 6.15. Rencontre Ministre M. Coiteux - FARR

7. Aménagement du territoire
 - 7.1. Émission des certificats de conformité
 - 7.2. Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé
 - 7.2.1. Avis défavorable du MAMOT – Projet règlement 170
 - 7.3. Nouveaux documents d'orientations – Activité minière
 - 7.4. Réaction des MRC concernant la décision unilatérale de la CPTAQ de suspendre le traitement des demandes à portée collective
 - 7.4.1. Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective – CPTAQ
 - 7.4.2. Appui à la démarche de la MRC du Lac St-Jean Est
8. Développement économique
 - 8.1. Nomination – Table sectorielle Jeunes
 - 8.2. Nomination – table sectorielle tourisme
9. Affaires nouvelles
10. Prochaine réunion du Conseil des maires
11. Levée de la séance

Adopté

3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3.1 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016

CM-2017-01-7775

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2016.

Adopté

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5 DEMANDE DE RENCONTRE

6 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1 Marketing territorial

CM-2017-01-7776

Attendu l'absence de « standards » concernant notre positionnement identitaire ayant été soulevée lors de l'exercice de la réalisation de la planification stratégique en tourisme par Desjardins Marketing Stratégique ainsi que lors de la présentation du concept de « marketing territorial » présenté par Stratégies Immobilières LGP;

Attendu que ces firmes nous ont alors recommandé fortement de définir clairement cette identité, afin de bien orienter nos efforts de marketing, communication et promotion de la région et ce, dans différents créneaux (tourisme, développement industriel, recrutement de main-d'œuvre, mission exploratoire, démographie, etc.);

Attendu que suite à une journée de travail concernant le marketing territorial, les intervenants ont, à l'unanimité, identifié la nécessité de définir une « Image de marque déclinable » pour la région;

Attendu que la MRC a confié la suite des réflexions à un comité de travail composé de :

Marie-Eve Mercier (directrice de la MRC), Kaven Mathieu (président de Tourisme Région de Thetford), Luc Rémillard (directeur de la SDE), France Girard-Ferland (directrice administrative à Tourisme Région de Thetford), Éric Lessard (directeur du Parc national de Frontenac), Élise Poirier (directrice du Comfort Inn), Valérie Lehoux (conseillère en communications à la Ville de Thetford), Martin Fecteau (conseiller en communications à la SDE) et Geneviève Clavet Roy (conseillère en développement/communications à Tourisme Région de Thetford).

Attendu que de l'identité choisie, découlera un positionnement stratégique, soutenu par des mots-clés, des images, des appellations récurrentes qu'il conviendra de diffuser dans nos actions de commercialisation. Il faut donc définir une fois pour toutes cette identité, se rallier à la décision de la majorité et l'utiliser vers un objectif défini, commun et mobilisateur;

Attendu que l'identité d'un territoire doit être pensée d'abord pour un auditoire externe;

Attendu que l'identité doit servir de référent géographique;

Attendu qu'une identité doit avoir une résonance pour l'auditoire que l'on cible (qu'elle doit solliciter des connaissances déjà acquises chez l'auditoire);

Attendu que le territoire désire se positionner sur l'échelle provinciale;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'utiliser la terminologie '**Région de Thetford**' dans les efforts de communication, marketing et de promotion de la région sur les marchés extérieurs.

Adopté

6.2 Comité tourisme – Mise aux normes de sentiers des Club de motoneige

CM-2017-01-7777

Attendu que les clubs de motoneiges de Chaudière-Appalaches ont déposé un programme visant à mettre aux normes les sentiers de motoneiges;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement;

Que la MRC des Appalaches accorde son appui au Regroupement des clubs de motoneiges de la région Chaudière-Appalaches qui vise à corriger la conformité de son réseau selon les normes de sécurité du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que la MRC des Appalaches offre son soutien technique aux clubs de son territoire si une solution doit être trouvée dans le cadre de ce plan d'action visant la pérennité du réseau.

Adopté

6.3 Rencontre – M. Luc Berthold, député

La directrice générale informe les élus d'une future rencontre avec le député fédéral M. Luc Berthold, le 1^{er} mars prochain.

6.4 Renouvellement - Entente Gagné Vézina, Avocats

CM-2017-01-7778

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'accepter le renouvellement de l'entente de services professionnels de Gagné Vézina, avocats, pour l'année 2017, au coût de 6750\$ taxes en sus, le tout payable en 12 versements égaux.

Adopté

6.5 Calendrier des CA

CM-2017-01-7779

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de fixer à 13 h 30 l'heure de début des séances ordinaires du Comité administratif qui auront lieu, en 2017, les mercredis après-midi suivants, au 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, à savoir :

- le 1^{er} février,
- le 5 avril,
- le 3 mai,
- le 7 juin,
- le 6 septembre,

Adopté

6.6 Fibre optique

La directrice générale fait un résumé de la rencontre concernant le dossier fibre optique.

Concernant l'échéancier de la subvention il est convenu que le temps est trop court pour déposer un projet. Le modèle de la MRC de Bécancour semble très intéressant. La MRC fera parvenir à tous les citoyens de par les municipalités et les outils internet un sondage d'intérêt/satisfaction afin de connaître le besoin des gens et la possibilité de continuer le processus en visant être propriétaire de la fibre optique partout sur le territoire.

6.7 Gaz naturel

CM-2017-01-7780

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement de faire les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales afin d'obtenir une nouvelle enveloppe budgétaire ou une bonification de l'enveloppe actuelle de 50 millions afin de permettre à la région de rendre à terme les projets qui sont actuellement prêts à être réalisés, mais qui ne le sont pas dû au manque d'argent.

Adopté

6.8 Gaz naturel – Demande de prolongation enveloppe provinciale

CM-2017-01-7781

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement provincial afin d'obtenir une prolongation de l'enveloppe budgétaire qui nous permettrait de concrétiser les travaux pour le gaz naturel sur notre territoire, au-delà du 31 mars 2016.

Adopté

6.9 Amendement – Règlement Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Appalaches

CM-2017-01-7782

Attendu le projet de Loi 83 sanctionné le 10 juin 2016 obligeant les municipalités et les MRC à modifier leur code d'éthique pour les élus et les employés municipaux concernant les règles de conduite en matière d'annonce « lors d'une activité de financement politique »;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 23 novembre 2016 et qu'une réunion de présentation aux employés de la MRC des Appalaches a eu lieu le 17 janvier 2017;

Attendu qu'un avis public contenant le résumé du règlement sera publié le 25 janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement;

Que le conseil de la MRC des Appalaches décrète ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement 173 modifie le règlement 135 établissant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Appalaches.

Article 2

À l'article 5 – RÈGLE DE CONDUITE, est ajouté l'article 5.7 – Annonce lors d'une activité de financement :

Article 5.7 Annonce lors d'une activité de financement

Il est interdit à tout employé de la MRC des Appalaches de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la MRC, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la MRC des Appalaches.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Adopté

6.10 Contribution financière – 3^e RDV développement des communautés

CM-2017-01-7783

Il est proposé par M. Camille David et résolu unanimement d'octroyer un montant de 500\$ à la table de développement des communautés dans le cadre de la planification de leur 3^e rendez-vous développement des communautés.

Adopté

6.11 Cérémonie de remise de la médaille du Lieutenant-gouverneur dans la région administrative de Chaudière-Appalaches

M. Camille David explique l'importance de la cérémonie de remise de la médaille du lieutenant-gouverneur et mentionne que la date pour déposer des candidatures est au plus tard le 1^{er} février.

La directrice générale mentionne avoir transmis avant Noël le formulaire à chacune des municipalités.

6.12 Plastiques agricoles

La directrice générale fait un suivi sur ce dossier. Une discussion s'ensuit. Ce point sera rediscuté à une séance ultérieure.

6.13 Plate-forme covoiturage

La directrice générale fait un retour sur le lancement de la plate-forme covoiturage de la MRC des Appalaches.

6.14 Autorisation signature bail MAMOT

CM-2017-01-7784

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser le préfet M. Paul Vachon et la directrice générale Mme Marie-Eve Mercier à signer au nom de la MRC des Appalaches la proposition de location et le bail de certains locaux de la SDE avec le MAMOT.

Adopté

6.15 Rencontre Ministre Coiteux – FARR

CM-2017-01-7785

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement de nommer M. Paul Vachon, M. Marc-Alexandre Brousseau et M. Pascal Binet à titre de représentants de la MRC qui participeront à la rencontre avec le ministre Coiteux dans le cadre de sa tournée des régions concernant le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR).

Adopté

7 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Émission des certificats de conformité

7.1.1 Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

7.1.1.1 Règlement de concordance 607-2017 amendant le plan d'urbanisme 375

CM-2017-01-7786

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 607-2017 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 375. Le règlement n° 607-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.1.2 Règlement de concordance 608-2017 amendant le règlement de zonage 376

CM-2017-01-7787

Il est proposé par Mme France Laroche et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 608-2017 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le règlement de zonage numéro 376. Le règlement n°608-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.1.3 Règlement de concordance 609-2017 amendant le plan d'urbanisme 375

CM-2017-01-7788

Il est proposé par Mme Isabelle Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement 609-2017 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 375 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine. Le règlement numéro 609-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.1.4 Règlement de concordance 610-2017 amendant le règlement de zonage 376

CM-2017-01-7789

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 610-2017 de la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine amendant le règlement de zonage numéro 376. Le règlement n°610-2017 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.2 Ville de Thetford Mines

7.1.2.1 Règlement 597 (2016-121-Z) amendant le règlement de zonage 148

CM-2017-01-7790

Il est proposé par M. Pascal Binet et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 597 de la ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage 148. Le règlement n° 597 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.3 Municipalité d'Irlande

7.1.3.1 Règlement de concordance 464 amendant le règlement de zonage 339

CM-2017-01-7791

Il est proposé par M. Gilles Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 464 de la municipalité d'Irlande amendant le règlement de zonage numéro 339. Le règlement n°464 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.1.3.2 Règlement de concordance 465 amendant le règlement de zonage 339

CM-2017-01-7792

Il est proposé par M. Jacques Lessard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement n° 465 de la municipalité d'Irlande amendant le règlement de zonage numéro 339. Le règlement n°465 étant conforme au schéma d'aménagement révisé et ainsi qu'à son document complémentaire.

Adopté

7.2 Règlement de modification du schéma d'aménagement révisé

7.2.1 Avis défavorable du MAMOT – Projet règlement 170

Suite à l'avis défavorable du MAMOT concernant le projet de règlement 170, la directrice générale mentionne qu'une rencontre aura lieu éventuellement avec le MAMOT, avec la Santé publique et avec l'environnement, à laquelle rencontre sera également invité le maire de la municipalité concernée, Kaven Mathieu.

7.3 Nouveaux documents d'orientations – Activité minière

La directrice générale mentionne qu'elle mettra à la disposition des municipalités les nouveaux documents d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire intitulé : « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire. »

7.4 Réaction des MRC concernant la décision unilatérale de la CPTAQ de suspendre le traitement des demandes à portée collective

7.4.1 Dénonciation de la suspension du traitement des demandes à portée collective – CPTAQ

CM-2017-01-7793

ATTENDU la correspondance datée du 21 octobre 2016 de la part de la présidente de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la suspension du traitement des demandes à portée collective;

ATTENDU QUE cette suspension prive la MRC de son droit, prévu à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de déposer une demande à portée collective afin de revoir dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole, notamment en ce qui a trait aux îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole, situés dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE cette suspension est effective pour la durée de la réflexion d'ensemble que la CPTAQ poursuivra sur le processus des demandes à portée collective;

ATTENDU QUE le plan d'action de développement durable adopté par la CPTAQ suite à l'entrée en vigueur de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 prévoit que le processus de cheminement d'une demande à portée collective doit avoir été clarifié au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE ce plan d'action prévoit également qu'un nouveau guide pour appuyer la réflexion et la démarche des MRC dans le dépôt de leur demande à portée collective devra avoir été produit au 31 mars 2018 et diffusé au 31 mars 2019;

ATTENDU QUE le plan d'Action prévoit enfin qu'une grille d'analyse assurant une cohérence entre le nouveau guide et les décisions rendues pour les demandes à portée collective à des fins résidentielles devra avoir été élaboré et adopté au 31 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Roy et résolu unanimement :

DE DÉNONCER auprès du gouvernement du Québec la suspension du droit accordé aux MRC par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de déposer des demandes à portée collective.

DE DEMANDER à la CPTAQ de préciser la durée de la suspension du traitement des nouvelles demandes à portée collective et d'agir avec diligence dans son processus de réflexion afin de rétablir dans les meilleurs délais le traitement de ces demandes.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la présidente de la CPTAQ et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adopté

7.4.2 Appui à la démarche de la MRC du Lac St-Jean Est

CM-2017-01-7794

ATTENDU QUE dans sa déclaration de services aux citoyens. la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à rendre disponible son orientation préliminaire dans un délai de 45 jours suivant le dépôt de la demande ;

ATTENDU QUE dans sa déclaration de services aux citoyens la CPTAQ mentionne qu'elle s'engage à acheminer la décision dans les 30 jours suivant l'expiration du délai qui est accordé par la loi pour présenter des observations à la suite de l'orientation préliminaire ou dans les 45 jours suivant l'audience si la demande a fait l'objet d'une rencontre publique ;

ATTENDU QUE ces délais sont souvent dépassés de plusieurs mois ;

ATTENDU QUE de tels délais peuvent compromettre certains projets et nuire au développement économique des régions et des municipalités ;

ATTENDU QUE de tels délais causent de l'incertitude et de l'inquiétude dans les communautés et auprès des entrepreneurs;

ATTENDU QUE de tels délais ne sont pas acceptables ;

ATTENDU QUE dans son rapport annuel 2015-2016 la CPTAQ soulève la diminution importante de l'effectif équivalent temps complet (ETC) qui est passé de 92 au 31 mars 2015 à 83 au 31 mars 2016 ;

ATTENDU QUE dans son rapport annuel 2015-2016. la CPTAQ soulève les problèmes engendrés par la réduction majeure de ses effectifs suite aux compressions des dernières années ;

ATTENDU QUE la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit que la Commission de protection du territoire agricole peut être composée de 16 membres ;

ATTENDU QUE la Commission est actuellement composée de seulement 11 membres;

ATTENDU QUE ce nombre est nettement insuffisant pour rendre des décisions dans des délais normaux ;

ATTENDU QUE de rendre rapidement une décision est d'une grande importance pour l'économie des régions et des municipalités;

ATTENDU QUE la situation actuelle nuit grandement au développement économique du Québec tout entier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement ;

De demander au ministre responsable de la CPTAQ, monsieur Pierre Paradis d'allouer les ressources nécessaires à celle-ci pour qu'elle puisse rendre ses décisions dans des délais raisonnables tel que le prévoit sa déclaration de services aux citoyens.

De transmettre la présente résolution au ministre responsable de la CPTAQ, Monsieur Pierre Paradis, à la présidente de la Commission Madame Marie-Josée Gouin, au député de Lotbinière-Frontenac, Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transport et Ministre responsable de la région Centre-du-Québec Monsieur Laurent Lessard, à la FQM et à l'UMQ.

Adopté

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Nomination – Table sectorielle Jeunes

CM-2017-01-7795

Il est proposé par M. Kaven Mathieu et résolu unanimement d'entériner la nomination de Mme Shirley-Ann Sheridan au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) pour la table sectorielle - Jeunes.

Adopté

8.2 Nomination – Table sectorielle Tourisme

CM-2017-01-7796

Il est proposé par M. Serge Laliberté et résolu unanimement d'entériner la nomination de Mme Charlotte Ferland au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) pour la table sectorielle - Tourisme.

Adopté

9 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ce mois-ci.

10 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 8 février 2017.

11 LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2017-01-7797

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M Daniel Talbot et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 19 h 40.

Adopté

PAUL VACHON
PRÉFET

MARIE-EVE MERCIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE